

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Mercredi 17 février 2016 à 18 h 30 à MANE

Le Président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance.

Un élu de Reillanne signale que dans le précédent compte rendu en question diverse au point 5, il faut lire « Il signale également un problème d'égout au CLSH » au lieu de la crèche.

En prenant en compte cette rectification, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - ADHESION DE LA COMMUNE DE ST MAIME

Le Président rappelle aux délégués que la volonté de St Maimé est de retrouver leur indépendance vis à vis de la DLVA.

Après un large débat, les élus s'accordent pour dire que St Maimé fait partie de notre bassin de vie et qu'il est donc cohérent qu'ils souhaitent intégrer la communauté de Haute Provence.

Le Président informe les élus que cette adhésion, si elle est actée par le Préfet, sera effective en janvier 2017 comme celle de la Communauté du Pays de Banon.

Le Président propose un texte précisant que le « Conseil de Communauté est prêt à accepter l'adhésion de la Commune de St Maimé »

L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

Séance close à 19 h 05.

Mane, le 18 février 2016

Le Président de la Communauté
De Haute Provence,



Jacques DEPIEDS